

FLASH INFO 25/03/2020

Chers adhérents,

Nous vous envoyons en pièce joint la FAQ actualisée avec les dernières informations (en rouge dans le document pour les éléments nouveaux) et notamment celles du conseil des ministres de ce matin.

Dans les informations à retenir :

- Le conseil des ministres a adopté 25 ordonnances sur la base de l'habilitation consentie ce week-end par le Parlement. Un des objectifs est de limiter les dommages économiques et sociaux engendrés par le confinement. **En particulier, une attention est portée aux entreprises les plus petites pour les maintenir à flot.** Economiquement, Bruno LE MAIRE a rappelé qu'à 0 euros de recettes doit être appliqué 0 euros de dépenses.
- De nouvelles garanties pour **prévenir les retards de paiement** :
 - Désormais, les entreprises qui ne respecteront pas leurs fournisseurs en ne les payant pas dans les temps, ne bénéficieront plus de la garantie de l'Etat pour emprunter
 - Le nom de ces entreprises seront transmis aux banques pour que celles-ci leur coupent le robinet du crédit
- Des précisions sur **l'éligibilité au chômage partiel** et une **note en PJ** du ministère du travail. Sur ce point, FEDEREC est en attente d'une confirmation des ministères sur la **possibilité pour les entreprises reconnues comme activité essentielle de bénéficier du chômage partiel à partir du moment où la continuité de l'activité économique n'est plus possible.**
- Une fiche de la CPME expliquant comment **bénéficier de la garantie pour les prêts consentis aux entreprises ainsi qu'un document questions/réponses du ministère à ce sujet**
- Concernant les questions liées au congés payés / RTT et compte épargne temps, une discussion est en cours pour aboutir à un accord de branche .
- Une **nouvelle attestation dérogatoire de déplacement** entre en vigueur ce jour et doit être remplie par le salarié se rendant sur les lieux du travail, **en plus du justificatif de déplacement professionnel** (les 2 exemplaires sont joints au présent mail)

Par ailleurs, nous vous informons que :

- **Les délais d'instruction dans le cadre des TTD sont maintenus.** Nous vous invitons à nous faire remonter toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans ce cadre.
- **Un avis de la haute autorité de santé sur le port du masque** dans le secteur de la gestion des déchets sera rendu d'ici la fin de cette semaine
- **Un modèle de plan de continuité d'activité (PCA)** adapté à la pandémie COVID19 a été travaillé par FEDEREC et est disponible en PJ
- **Pour toute question relative au droit social, vous pouvez désormais contacter la Cité des Entreprises** : <http://www.lacitedesentreprises.com/SitePages/default.aspx?ReturnUrl=%2f>
- Vous pouvez solliciter la gendarmerie pour la surveillance de vos sites au regard des risques encourus en cas de non activité sur votre établissement via le site : www.interieur.gouv.fr/Contact/Contacter-une-brigade-de-gendarmerie-ou-un-commissariat-de-police

Nous restons pleinement mobilisés pour vous accompagner.

Cordialement,

Manuel BURNAND
Directeur Général